

Procès-verbal de séance Séance du 9 Septembre 2022

L'an 2022 et le 9 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mmes : BERCHOT Arlette, GUILLON Monika, HENRION Valérie, LENORMAND Hélène,
MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier,
MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DEPOILLY Mélanie à Mme LENORMAND Hélène,
GOARIN Elisabeth à M. ALBARO Michel, M. PELLETIER Stéphane à M. GIRARD Didier

Absent(s) : Mme BOURDEL Christine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 05/09/2022

Date d'affichage : 05/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- D_2022_08_01 - Autorisation d'occupation du domaine public au parking de l'école
- D_2022_08_02 - Création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC)
- D_2022_08_03 - Autorisation de recrutement dans un emploi saisonnier ou temporaire
- D_2022_08_04 - Délibération complémentaire pour le passage à la M57
- D_2022_08_05 - Modification des horaires d'éclairage public

Autorisation d'occupation du domaine public au parking de l'école

Réf : D 2022 08 01

Considérant la demande présentée par Mme Sophie de VRACDESO pour stationner une épicerie ambulante sur le parking de l'école,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le stationnement hebdomadaire sur le parking de l'école à titre gracieux pour une année au commerce VRACDESO.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/09/2022

Et publication ou notification du : 19/09/2022

Création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétences (PEC)

Réf : D 2022 08 02

Le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences, à raison de 35h hebdomadaires, rémunéré sur les indices de base de la fonction publique territoriale du grade d'adjoint technique territorial, échelon 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du PEC dans les conditions suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Poste d'agent technique territorial
- Rémunération : indice de base de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint technique territorial, échelon 1.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/09/2022

Et publication ou notification du : 19/09/2022

Autorisation de recrutement dans un emploi saisonnier ou temporaire

Réf : D 2022 08 03

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de service, il convient parfois de renforcer momentanément les effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, rémunérés en se basant sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, échelon 1, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité si les besoins de service le nécessitent.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/09/2022

Et publication ou notification du : 19/09/2022

Délibération complémentaire pour le passage à la M57

Réf : D 2022 08 04

Considérant la délibération n° 2022_04_01 du 03/06/2022 ;

Considérant l'avis du comptable en date du 30/08/2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** le choix d'opter pour la nomenclature M57 au 01/01/2023.
- **PRECISE** que la nomenclature adoptée sera la M57 développée.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/09/2022

Et publication ou notification du : 19/09/2022

Modification des horaires d'éclairage public

Réf : D 2022 08 05

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** les horaires d'éclairage public, passant ainsi de 5h jusqu'au lever du jour, puis du coucher du soleil à minuit pour passer de 6h jusqu'au lever du jour, puis du coucher du soleil à 22h30.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 19/09/2022

Et publication ou notification du : 19/09/2022

Questions orales et tour de table

- **M. GIRARD** informe le conseil que :

- Le forum des associations s'est bien passé. Nous avons convié en plus cette année le tennis de table, le running mais la piscine de Pacy n'est pas revenue.

- **M. TROGNON** informe le conseil que :

- La commission SNA Attractivité économique. La zone d'activité de Douains, la ZAC Nord, avance bien mais rencontre un souci de recrutement, ils élargissent donc leurs propositions. L'ouverture est toujours prévue en 2024. La ZAC Sud proposerait un projet pour l'instant secret, affaire à suivre. Le Château de Bizy a doublé leur fréquentation et d'autres points touristiques ont également vu leur fréquentation augmenter pour

- Le Maire de Bueil a évoqué le projet de voie verte pour une validation à venir. Monsieur le Maire complète l'information, ils arriveraient à Breuilpont comme point d'arrêt mais ils pourraient repartir vers Pacy jusque Rouen.

- **Mme HENRION** informe le conseil que :

- Que la rue de la Garenne a été dégagée pour faciliter le passage des transport scolaires.

- **Mme LENORMAND** informe le conseil des éléments concernant la rentrée scolaire (document annexé au présent PV).

- **Question posée par M. DE LOBKOWICZ :**

- Y a-t-il des nouvelles de la maison médicale ?

- Réponse de M. ALBARO : Pas depuis juillet. Avec les communes, sur le projet, il y a 3 communautés de communes, cela complique un peu les démarches.

- On m'a signalé le défaut d'entretien des cimetières.

- Réponse de M. BREMARD : Oui, c'est pourquoi on a embauché un nouvel agent.

- **Question posée par Mme BERCHOT :**

- Y a-t-il des nouvelles au sujet du méthaniseur ?

- Réponse de M. ALBARO : Les élus de Villiers en Désœuvre sera prévenu avant nous. Il y aura également une enquête publique qui sera réalisée sur le territoire de Villiers en Désœuvre

Complément de compte-rendu :

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de séance du 08/07/2022 est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Ø SUPPRESSION :

- Le point 8 est supprimé car une délibération n'est pas nécessaire, les modifications du contrat ont été prises en compte pour l'exercice 2022.

Ø REPORT :

- Le point 2 est reporté pour manque d'information. En effet, des chiffrages supplémentaires sont attendus afin de trouver d'autres solutions qui permettraient de résoudre le problème du mur qui s'écroule au 1 place Charles de Gaulle.

Aucune observation n'ayant été formulée, ces points sont modifiés.

Points de la séance

a) Point travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de St Chéron pour les enfouissements de réseaux et le renforcement du transformateur se terminent dans les jours qui viennent. Les travaux Chemin des Vignes et Chemin des Sapins démarreront dans quelques semaines.

Les nouveaux projets vont être de nouveau discutés suite à la demande de dérogation pour le projet de la nouvelle cantine.

Le projet de la chapelle de Lorey va probablement démarrer prochainement.

Le pont de l'Île des communes devra être réparé au niveau d'un pilier.

Nous allons demander des subventions pour le pont D'Arcole car le syndicat de voirie ne peut le faire.

Les travaux du cimetière n'ont pas reçu toutes les subventions donc la part de la commune, si nous allons au bout du projet, sera plus importante que prévue.

b) Projet du CFVE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du CFVE sur la construction d'un hangar de rénovation pour les locomotives dont une partie serait dédiée à un musée, un cinéma et une buvette. Ce projet est en cours de réflexion par le CFVE, nous vous informerons de la suite de ce dossier.

c) Commission Terrain Mont Vallet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique de ce terrain. Mon Logement 27 a fait une étude de faisabilité et de rentabilité. Le projet se fait avec eux, ils peuvent acheter le terrain à l'EPFN avec 30% de réduction. Une loi précise que la commune sur lequel est ce terrain doit verser entre 10 000 € et 30 000 € à Mon Logement 27. Mon Logement 27 a également précisé que la partie boulangerie et MAM (maison des assistantes maternelles) ne les intéressent pas, et que nous devons nous porter garant sur un (montant " " d'emprunt ?).

Il y a une autre possibilité, nous pouvons également acheter le terrain directement à l'EPFN pour la somme de 140 000 €.

On en a donc discuté en commission communale pour faire une proposition directement. Nous allons réfléchir à un projet que nous porterons nous-même.

d) Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 01/09/2022.

Séance levée à : 23:20

Rentrée scolaire – point au 09/09/2022

Ecole

- **Horaires** : 8:45-11:45 et 13:30-16:30
- **Effectifs et Répartition par classe**

Classe	Effectifs 2022/2023		Effectifs 2021/2022	Effectifs 2020/2021
PS/MS - Mme Dauphin / Mme Gaillard	6 PS + 23 MS	57	58	46
PS /GS - Mme Boutemy	9 PS 19 GS			
CP/CE1 – Mme Jamet / Mme Gaillard	17 CP + 5 CE1	96	98	102
CE1/CE2 – Mme Verne	15 CE1+ 8 CE2			
CM1 – Mme Belghari	19 CE2 + 6 CM1			
CM2 – Mme Caudin / Mme Gaillard	9 CM1 + 17 CM2			
	153		156	148

Cantine

- **double service pour les primaires** (11:50 à 12:30 // 12:30 à 13:10)
- **Effectif cantine sur les premiers jours**

effectifs			
	maternelle	primaire service 1	primaire service 2
jeudi 01 sept	37	33	35
vend 02 sept	39	31	38
lundi 05 sept	40	35	38
mardi 06 sept	40	37	40
jeudi 08 sept	43	36	40
vend 09 sept	42	34	36
moyenne	40,2	34,3	37,8

Périscolaire

- **Nouveaux horaires** : 7:15-8:35 puis 16:30-19:00
- **Effectif** : 75 inscrits
- **En moyenne** : 35/séance matin - 40/séance soir

Elus	Fonction	Emargement
ALBARO Michel	Maire	
BERCHOT Arlette	Conseiller	
BOURDEL Christine	Conseiller	Absent
BREMARD Frédéric	Adjoint	
DE LOBKOWICZ Wenceslas	Conseiller	
DEPOILLY Mélanie	Conseiller	Excusé (Procuration à LENORMAND Hélène)
GIRARD Didier	Adjoint	
GOARIN Elisabeth	Conseiller	Excusé (Procuration à ALBARO Michel)
GUILLON Monika	Conseiller	
HENRION Valérie	Conseiller	
LENORMAND Hélène	Adjoint	
MICHEL Vincent	Conseiller	
NEDELEC Olivier	Conseiller	
PELLETIER Stéphane	Conseiller	Excusé (Procuration à GIRARD Didier)
TROGNON Luc	Conseiller	